

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1561

présenté par
M. Jacques

ARTICLE 9 BIS

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des armées »,

les mots :

« de la défense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, pour harmoniser les références au ministère de la défense, en cohérence avec les articles 3 et 6 du projet de loi.